

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 0884 Société : RAM

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : HAFHAR SAMIA

Date de naissance : 20-11-51

Adresse : 171 Rue Omar NASSI - Etage 6ème - 20

Tél. : 06 64 97 17 47 Total des frais engagés : ..... Dhs

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : ..... / ..... / .....

Nom et prénom du malade : ..... Age : .....

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : .....

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : .....

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 01/01/2019

Signature de l'adhérent(e) : 

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
CENTRE DEZZZ DE KINESITHERAPIE 771 Rue Haj Omar Riff Casablanca Tel: 05 22 31 83 59	20/12/2012	20				4000,- Dh

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CCEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



CENTRE DEZZAZ DE KINESITHERAPIE  
Kinésithérapie en Orthopédie et Traumatologie du sport  
Traitement de la douleur

Abderrahim DEZZAZ

Professeur Agrégé en Physiothérapie  
Diplômé de l'Université de Bruxelles

SARL au Capital de	500.000,00 DH
RC	423525
AUTORISATION N°	5113 du 10/07/2017
PATENTE N°	34257424
IF	33632533
ICE	002182423000042
CNSS	1362804

HARHAR SAMIA

CASABLANCA

Assurance Patient  
MUPRAS

Facture N°  
FA22/0215

Date  
04/11/2022

Patient  
0896

Assurance Patient  
MUPRAS

Quantité	Désignation	P.U. HT	Montant HT
20	Séance de kinésithérapie AMM10 + AMM10/2 + IR x 0,75	200,00	4 000,00

NET A PAYER

4 000,00

Arrêté la présente Facture à la Somme de :

quatre mille Dhs

CENTRE DEZZAZ DE KINESITHERAPIE  
171 Rue Hadj Omar Rifi  
Casablanca  
Tél : 05 22 31 83 59

171, Rue Hadj Omar Rifi - Derb BENJDA - Casablanca - Maroc

Tél : 05 22 31 83 59 - GSM : 06 61 10 30 23

Mail : dezzaz@hotmail.fr - Site : www.kinedezzaz.com



CENTRE DEZZAZ DE KINESITHERAPIE  
Kinésithérapie en Orthopédie et Traumatologie du sport  
Traitement de la douleur

**Abderrahim DEZZAZ**

Professeur Agrégé en Physiothérapie  
Diplômé de l'Université de Bruxelles

Calendrier des séances de kinésithérapie

	DATE SEANCE	NOM ET PRENOM
1	05/10/2022	HARHAR SAMIA
2	06/10/2022	HARHAR SAMIA
3	07/10/2022	HARHAR SAMIA
4	11/10/2022	HARHAR SAMIA
5	12/10/2022	HARHAR SAMIA
6	13/10/2022	HARHAR SAMIA
7	14/10/2022	HARHAR SAMIA
8	17/10/2022	HARHAR SAMIA
9	18/10/2022	HARHAR SAMIA
10	19/10/2022	HARHAR SAMIA
11	20/10/2022	HARHAR SAMIA
12	21/10/2022	HARHAR SAMIA
13	24/10/2022	HARHAR SAMIA
14	25/10/2022	HARHAR SAMIA
15	26/10/2022	HARHAR SAMIA
16	28/10/2022	HARHAR SAMIA
17	01/11/2022	HARHAR SAMIA
18	02/11/2022	HARHAR SAMIA
19	03/11/2022	HARHAR SAMIA
20	04/11/2022	HARHAR SAMIA

Centre Dezzaz de Kinésithérapie  
171 Rue Haj Omar Rifi  
Casablanca  
Tél : 05 22 31 83 59

N° Dossier: 132091 

N° Dossier externe: ACC-00887-05/10/2022

Type de dossier: REEDUCATION 

Bénéficiaire: HARHAR SAMIA

Situation: En attente 

Sous-situation: --- 

Date de début: 05-10-2022 

Date de fin: 05-10-2022 

Date de saisie: 05-10-2022

Événement: 

31

Commentaires pour l'édition ACC 20 SEANCES KINÉ (PARKINSON)